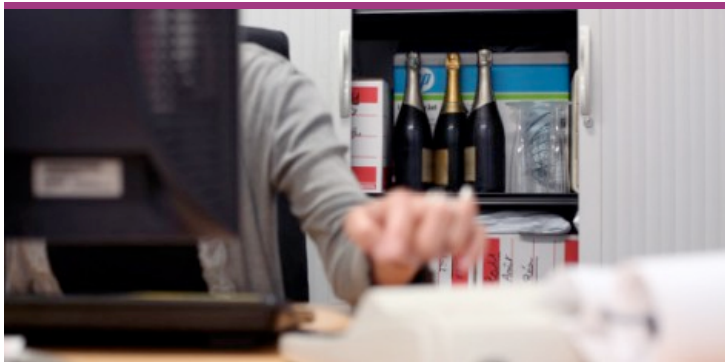




20/10/2011

L'alcool au travail : se faire dépister, se soigner, s'entraider



L'alcool est interdit en entreprise. Mais, il peut arriver – parce que l'on est dépendant – que l'on boive un verre ou davantage, parfois sous prétexte de convivialité. Comment se faire aider ou aider un collègue en cas de problème d'alcool au travail ?

Vous, ou l'un(e) de vos collègues, souffrez d'une dépendance à l'alcool qui vous envahit jusque dans votre vie professionnelle ? Sachez que vous n'êtes pas seul(e) dans ce cas. Des internautes qui rencontrent le même problème s'expriment dans des forums : « Si je n'avais pas travaillé dans cette entreprise, je n'aurais sans doute jamais bu, raconte Antoine, 53 ans. Je travaille dans un service d'imprimerie où il est normal de consommer de l'alcool régulièrement, cela facilite l'intégration. Pourtant, il y a eu des cures, des accidents : le patron est au courant mais ne fait rien. » Joseph, lui, est facteur. « J'ai connu l'alcool dans ce métier car je ne savais pas refuser. J'avais 19 ans. Quelques années plus tard, je me suis rendu compte que je ne pouvais plus m'en passer et qu'il m'en fallait de plus en plus. Cela a duré jusqu'au jour où, suite à une consommation plus importante, mon chef m'a présenté à une association. Le fait d'assister très régulièrement aux réunions et d'entendre des témoignages m'a encouragé dans l'abstinence. »

Comment prévenir et réagir ?

L'alcoolisme est une maladie dont chacun peut guérir et beaucoup de salariés attendent qu'on les aide à affronter leur dépendance. De fait, si l'un ou l'une de vos collègues est sujet(te) à l'abus de boisson, n'hésitez pas à prévenir le médecin du travail, tenu au secret professionnel. Il ne s'agit pas d'une délation, mais d'aider la personne concerner et d'éviter un licenciement. « Le médecin peut conseiller d'essayer de se passer d'alcool durant une dizaine de jours, explique Patrick Buchard, alcoologue et fondateur du cabinet Hassé Consultants. En cas de difficulté, il oriente la personne vers un service d'alcoologie. » Car on ne peut s'en sortir seul : une vraie prise en charge sur le long terme et un suivi médical sont nécessaires pour sortir de cette dépendance. « Il faut intégrer le risque alcool au même titre qu'un autre risque de sécurité au travail », poursuit Patrick Buchard. Si vous conduisez des véhicules, travaillez à la chaîne ou prenez des décisions stratégiques en état d'ébriété, vous vous mettez en danger ainsi que vos collègues. « Cette mise en danger est à prendre au sérieux. En effet, l'alcool est responsable d'environ 15 % des accidents du travail, et surtout de plus de 40% des accidents mortels ! »

Vers un dépistage systématique ?

Consulté sur le sujet, le [Comité consultatif national d'éthique](#) a rendu un avis en mai dernier. Il estime que le dépistage médical de l'usage des produits illicites en milieu de travail est acceptable au plan éthique. Un pas en avant ? « Oui, répond Patrick Buchard. A la condition que ce dépistage soit pratiqué par des médecins, et qu'il soit motivé par une vraie politique de prévention. Et bien sûr que les personnes décelées positives ne subissent aucune sanction. »

Quelques conseils pour aider un collègue en difficulté ?

Recherche

OK

Ma santé

Prévention
Promotion de la santé
Maladies
Traitements, soins
Droits des patients
Testez-vous

Notre vie

Société
Solidarité
Droit, démarches
Environnement
Testez-vous

Ma mutuelle

Nos sites

Le magazine



Découvrez le magazine
En + du mag
Les anciens numéros
Dossier de presse
Contactez la rédaction

Sondage

Pensez-vous que l'ouverture d'un Dossier médical personnel vous sera utile ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

Un impôt sur notre santé ? C'est non !

Le gouvernement a décidé de maintenir la taxation sur les contrats de santé. Pour défendre votre complémentaire, Harmonie Mutuelles vous propose désormais de signer la pétition mise en ligne sur le site de la Mutualité Française.

Lire la suite

Appel à témoins : vous avez monté une action solidaire ? Témoignez dans Essentiel Santé Magazine

Essentiel Santé Magazine valorisera dans un prochain numéro l'action solidaire de l'un des adhérents des mutuelles du groupe Harmonie Mutuelles.

Lire la suite

Abonnez-vous à la newsletter



Vous souhaitez recevoir régulièrement par email le meilleur du blog Essentiel Santé Magazine ?

Cliquez ici

Identification

vous identifiant

.....

OK

Inscription

Mot de passe oublié

Appel à contribution



Un sujet vous intéresse, et vous aimeriez en savoir plus ? Vous souhaitez témoigner dans le cadre de nos prochaines enquêtes ? Contactez-nous, en cliquant ici.

Les plus lus

Un impôt sur notre santé ? C'est non !

Bien choisir son équipement optique

Perdre du poids, les bons choix

Bien choisir ses prothèses dentaires

Découvrez le magazine

- Vous remarquez qu'un collègue boit régulièrement de l'alcool au bureau. Mieux vaut l'alerter par une conversation franche, que de laisser traîner une situation qui le met en danger.
- S'il craint de rendre visite au médecin du travail, accompagnez-le, et rappelez-lui que, comme tout professionnel de santé, le médecin respectera le secret médical.
- essayez de limiter les occasions de boire entre collègues, et si cela ne s'avère pas possible, alertez votre DRH.

> Pour en savoir plus

- www.alcoolinfoservice.fr : le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) vous propose des fiches d'information ainsi qu'un test pour évaluer votre consommation d'alcool et des conseils pour vous faire aider en cas d'alcool-dépendance.
- www.alcooliques-anonymes.fr : le site des alcooliques anonyme vous permet de vous tester pour savoir si vous avez « un problème avec l'alcool ». Que vous soyez proche d'une personne alcoolique, ou vous-même dépendant, le site vous permet de prendre connaissance des réunions organisées par l'association.
- [Page alcool - site gouvernement](#) : ce site gouvernemental publie de nombreuses informations sur les produits, licites ou illicites, dont la consommation est dangereuse pour la santé.

Par Catherine Janvier – Crédit photo : Marta Nascimento/Rea

[ACCUEIL](#) : [Ma santé](#) : [Prévention](#) : [L'alcool au travail : se faire dépister, se soigner, s'entraider](#)

Tags [alcool](#), [conditions de travail](#), [dépendance](#),

Pour déposer des commentaires sur notre blog, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire gratuitement

(ou de vous identifier si vous êtes déjà inscrit)

Pas encore membre? > [S'inscrire](#)

Déjà membre?

Identifiez-vous

vosre identifiant

.....

[OK](#)

Commentaires

[Le Dossier médical personnel : mode d'emploi en 10 questions](#)

2

Essentiel Santé Magazine, Turonne

[Un impôt sur notre santé ? C'est non !](#)

2

Essentiel Santé Magazine, ABL

[Bien choisir ses prothèses dentaires](#)

2

desabusee, 00707

[Loyers impayés : quelles solutions pour les propriétaires et les locataires ?](#)

2

Essentiel Santé Magazine, cris

[Découvrez le magazine](#)

6

Essentiel Santé Magazine, lisy, rollprev

[Décrypter les conseils alimentaires](#)

1

00707

[Essentiel Santé Magazine](#)

1

N°20 - Juin 2011

rollprev

Tags

[alimentation](#) [conditions de travail](#) [droit des patients](#) [Droits des patients](#) [dépendance](#) [emploi](#) [mode de consommation](#) [médecin traitant](#) [partage d'expérience](#)

[prévention santé](#) [santé](#) [au travail](#) [Solidarité](#) [vie quotidienne](#) [handicapés](#) [économie sociale](#) [économie solidaire](#)



143, rue Blomet - Paris 15

Qui sommes-nous?

Ma santé

Prévention
Promotion de la santé
Maladies
Traitements, soins
Droits des patients
Testez-vous

Notre Vie

Société
Solidarité
Droit, démarches
Environnement
Testez-vous

Ma mutuelle

Nos sites

Infos

Contacts
Charte du blog
Plan du site
Mentions légales